



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	06.22.81.23.25
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3+ F-HJCG rouge et blanc	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	PNE / CHALETS PRIVES / GITE DE L'ECOLE	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
18/10/21	Lieu des cabanes	<i>parking de la Taine</i>		2		2 cabane à redescendre pour le PNE
18/10/21	parking Dormillouse	Gite de l'école	2			Gites de l'école
18/10/21	parking Dormillouse	Chalet privé		30		Mr Bounous
18/10/21	parking Dormillouse	Chalet privé	3			Mr Massoni et Mr Bertrand
18/10/21	parking Dormillouse	Chalet privé	2			Mme Marretto

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N° 634 / 2021

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 14/10 / 2021

Le Directeur,

Le Directeur,
u
Pierre COMMENVILLE